

# LES MESURES DE REAJUSTEMENT DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE FACE A LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE: LEURS RESULTATS ET LEURS IMPLICATIONS SOCIALES\*

Par

*Bamba MOUSSA\*\**

## INTRODUCTION

La Communauté Internationale dans son ensemble, que l'on soit du «Nord» ou du «Sud», est largement concernée et éprouvée à l'heure actuelle par un phénomène : celui de l'endettement croissant des pays du Tiers-Monde qui aboutit parfois à leur insolvabilité totale. Il a pris une ampleur telle qu'il domine (avec l'ascension vertigineuse du cours du dollar américain) l'actualité économique et financière, et compromet sérieusement les efforts de développement économique et social des jeunes Etats. Le fameux «service de la dette extérieure» se porte bien, puisque se nourrissant d'une part de plus en plus importante des recettes de l'Etat, et en particulier des recettes d'exportation, ce qui oblige les pays, déjà lourdement endettés, à contracter, toujours plus, de nouveaux emprunts. Et la spirale infernale continue.

De ce fait, certaines expressions comme «rééchelonnement de la dette» ou «renégociation des engagements» connaissent leur heure de gloire.

Pour conjurer le mauvais sort qui frappe les pays en voie de développement, certaines institutions internationales, singulièrement le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, proposent ou imposent, (selon l'état et la situation du «patient»), leur «recette». Celle-ci s'appelle indifféremment programme de relance, de redressement, d'assainissement, de stabilisation, d'ajustement structurel, etc.. Peu importe d'ailleurs le nom de ces potions magiques. Ce qui est incontestable, c'est que ces programmes «made in IMF» constituent toujours des pilules très amères pour les populations, et cela d'autant plus que les résultats escomptés tardent à venir. Leur signification réelle est l'austérité, qui se résume dans cet impératif laconique: «Réduisez tout !», c'est-à-dire les importations de biens et services, le budget de fonctionnement de l'Etat, les investissements, l'emploi, la production, les salaires, etc... Un autre impératif accompagne le précédent : «Pratiquez coûte que coûte la vérité des prix!», ce qui se traduit par le refus systématique de toute subvention, même à des produits dits stratégiques, c'est-à-dire ceux dont la consommation est essentielle pour les populations.

La Côte d'Ivoire étant un pays particulièrement touché par ce problème, il convient d'analyser sa situation économique et de se pencher sur les remèdes pour l'assainissement de ses finances proposés par le FMI et la Banque Mondiale.

---

\* *Communication à la Conférence Internationale organisée conjointement par le CODESRIA et le CSER de l'Université Ahmadu Bello sur le thème : «Réajustement des économies africaines face à la crise économique mondiale, 11-16 Mars 1985, Zaria (Nigéria).*

\*\* *CIRES, Université d'Abidjan - Côte d'Ivoire.*

Ainsi, après une longue période de forte croissance économique au cours de laquelle on a observé un équilibre général des Finances Publiques, la Côte d'Ivoire a traversé, de 1976 à 1978, trois années de «surchauffe» économique en raison notamment du cours particulièrement favorable des deux principaux produits d'exportation, le café et le cacao. C'est dans ce contexte financier quelque peu euphorique que la Côte d'Ivoire a engagé un impressionnant programme d'investissement public dont certaines composantes ont été insuffisamment évaluées.

La Côte d'Ivoire devait subir par la suite, de 1979 à 1982, l'une des plus terribles dégradations des termes de ses échanges extérieurs. La balance commerciale et la balance des paiements en ont été profondément affectées, c'est-à-dire déséquilibrées. Les recettes publiques, auxquelles le surplus antérieur de stabilisation apportait une contribution décisive, se sont considérablement amenuisées.

Cependant l'évolution défavorable des cours du café et du cacao n'a pas été le seul facteur négatif à peser sur les équilibres intérieurs et extérieurs du pays, même si son impact semble être le plus important. En 1980, le ralentissement économique général observé dans le monde capitaliste a engendré une stagnation du commerce international et un repli des cours des principaux produits de base. Mais la hausse conjuguée du dollar américain et des taux d'intérêt, qui a suivi cette crise, n'a fait qu'empirer la situation économique et financière des pays en voie de développement dont les importations de pétrole et une part grandissante de la dette publique sont justement payables en dollar américain.

C'est en raison de cette crise généralisée que les débouchés traditionnels de la Côte d'Ivoire, à savoir les marchés constitués par les pays de la CEAO et de la CEDEAO notamment, où elle écoulait une part importante de ses exportations industrielles, se sont sérieusement contractés, ajoutant ainsi aux difficultés rencontrées sur les marchés internationaux des produits de base.

Par ailleurs, les conditions financières qui prévalent sur le marché pétrolier, de même que les conditions d'exploitation assez délicates qui sont propres au pétrole ivoirien, n'ont pas permis de donner à la production pétrolière nationale le niveau escompté.

En somme, la Côte d'Ivoire connaît depuis quelques années de très sérieuses difficultés économiques et financières. La crise, la sécheresse persistante, l'endettement extérieur trop lourd : voilà les trois calamités qui se sont combinées pour aggraver, en 1983, le marasme que traverse la Côte d'Ivoire depuis l'effondrement catastrophique, trois ans plus tôt, des cours du café et du cacao, les deux principaux moteurs de la croissance économique ivoirienne. Cet effondrement drastique a d'ailleurs été le couronnement d'une détérioration continue amorcée juste après le boom de l'année 1976 - 1977. Par euphémisme et un peu par humour, les Ivoiriens ont baptisé cette situation « la conjoncture ».

C'est dans le but d'endiguer ces énormes difficultés que le gouvernement ivoirien a placé l'économie du pays sous une étroite surveillance, avec le concours du grand gendarme financier international qu'est le Fonds Monétaire International ( F M I ), et sa filiale, la Banque Mondiale. La coopération avec ces deux institutions a permis de lancer un programme d'aus-

térité de très grande ampleur qui, a certes freiné la croissance des dépenses budgétaires et assaini le secteur public et parapublic, mais a malheureusement entraîné une baisse considérable de l'activité économique.

C'est ainsi que le taux de croissance en termes réels du PNB, qui a été en moyenne de l'ordre de 7% par an durant les deux premières décennies de l'indépendance (1960 - 1980), est tombé en-dessous de zéro en 1981 - 1982 pour ne redevenir que légèrement positif en 1983. Par le fameux phénomène de «tache d'huile» bien connu, la stagnation de l'économie a entraîné une contraction des ressources financières de l'Etat, qui est, comme dans pratiquement tous les pays en voie de développement, le principal investisseur.

En taisant pour le moment les douloureuses conséquences sociales qu'a provoquées et continue de provoquer la mise en œuvre du programme ivoirien d'ajustement structurel, voyons concrètement en quoi consiste ce dernier dans les grandes lignes.

## I. APERÇU DU PROGRAMME IVOIRIEN D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.

Le fait que la Côte d'Ivoire connaisse depuis plusieurs années maintenant de sérieuses difficultés économiques et financières n'est donc ni un secret, ni un fait nouveau. Ce qui est nouveau par contre, c'est que les pouvoirs publics ivoiriens ont été contraints récemment d'adopter un programme d'ajustement d'une très grande envergure.

Ce programme de redressement économique et financier vise, à court terme, à améliorer la situation des finances publiques et de la balance des paiements et, à moyen terme, à rétablir les bases d'une croissance équilibrée. Il a fait l'objet d'un accord de facilité élargie, signé avec le FMI en Février 1981, et d'un support de la Banque Mondiale, sous la forme d'un premier Prêt d'Ajustement Structurel, conclu en novembre de la même année.

La première phase du Programme d'Ajustement Structurel en Côte d'Ivoire a consisté en une réforme audacieuse des Sociétés d'Etat, les fameuses SO. DE... En effet, les couleurs de cette restructuration profonde largement inspirée, dit-on, par les «conseillers» du FMI et de la Banque Mondiale, avaient été annoncées par le chef de l'Etat au cours du Conseil National élargi du PDCI-RDA réuni au Palais de la Présidence de la République à ABIDJAN le 12 juin 1980.

Au cours de cette réunion, il a été affirmé qu'une bonne partie des difficultés économiques de la Côte d'Ivoire venait de la mauvaise gestion des Sociétés d'Etat. Une réforme profonde de celles-ci s'imposait donc. A en croire le Président Ivoirien, «ces sociétés d'Etat ont été largement responsables de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les finances de l'Etat ; leurs dettes allaient de 600 millions de francs CFA pour les unes à 16 milliards pour les autres.» Les mesures prises ont donc été annoncées au Conseil National par le chef de l'Etat :

— seules sept de toutes les sociétés d'Etat (environ une quarantaine) conserveront leur statut. Il s'agit de : Air-Ivoire, Caisse de Stabilisation, Palminindustrie, Petroci, Sitram, Sodemi, Sodesucre. La BNDA et le Crédit de Côte d'Ivoire, sociétés à participation publique ou para-publique internationale, sont assimilées aux sociétés d'Etat. Elles ont toutes deux vocation de sociétés d'économie mixte ;

— quinze autres sociétés d'Etat disparaissent, soit parce que l'objectif social qui leur avait été défini lors de leur création a été réalisé, soit parce qu'elles occupaient une place marginale dans leur secteur d'activité, soit parce qu'elles ne répondent plus aux besoins actuels de l'économie ou que leur direction pose des problèmes insurmontables. Deux de ces quinze sociétés (SONAGECI et Ivoire-Outils) seront privatisées ;

— trois anciennes sociétés d'Etat sont transformées en établissements publics administratifs (EPA) et huit autres en établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

— tous les agents au service de l'Etat dans les sociétés d'Etat ou dans les établissements publics seront désormais rémunérés sur les mêmes bases de traitement que ceux de l'administration générale.

Des indemnités spécifiques pourront compenser ici ou là des contraintes particulières. Seuls les détenteurs de postes de très haute responsabilité pourront recevoir des indemnités de logement et annexes qui seront fixées par le Gouvernement. Enfin le nombre et les spécifications des voitures de service seront ramenés aux normes administratives fixées par l'instruction présidentielle du 14 Janvier 1979.

Ce sont les principales mesures prises pour réformer les sociétés d'Etat.

Le Programme d'Ajustement Structurel ivoirien, qui entre à présent dans sa deuxième phase, vise la poursuite des efforts amorcés essentiellement dans trois secteurs : l'agriculture, l'industrie et les mines, et en fin l'habitat. Cela a fait l'objet d'un engagement précis de la part du gouvernement ivoirien vis-à-vis du FMI et de la Banque Mondiale, engagement consigné dans un document appelé «la lettre d'intention» du gouvernement ivoirien, mais qui, en réalité, s'intitule «Déclaration de politique économique». Ce document contient non seulement les mesures effectives que les Autorités ivoiriennes s'engagent à prendre pour redresser la situation de marasme économique dans laquelle se trouve plongé le pays, mais aussi un calendrier précis avec des dates concrètes de la mise en œuvre des dites mesures de redressement économique et financier. En voici les grandes lignes selon les trois secteurs concernés et déjà mentionnés ci-dessus.

### **L'AGRICULTURE**

On sait que l'essor de l'économie ivoirienne a été basé sur le développement du secteur agricole. Ce dernier continuera encore à jouer un rôle moteur dans l'équilibre économique, social et financier de la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement tient à faire en sorte que ce secteur garde la plus haute priorité dans sa politique économique, à partir d'un programme d'actions qui s'articule autour de trois principaux axes :

- (a) la définition et l'application d'une politique de prix, de subvention et de commercialisation cohérente et incitative;
- (b) la réforme des entreprises agricoles du secteur para-public les plus importantes pour améliorer leur efficacité et la rentabilité de leurs interventions ;
- (c) la définition et l'application d'une stratégie de développement rural visant à la modernisation et à la diversification de la production agricole et en particulier à la promotion de la production vivrière, dans le cadre d'une perspective à long terme d'autosuffisance alimentaire.

Pour ce qui est de la politique de prix et de subvention, les Autorités ivoiriennes estiment que la mise en place d'un système qui soit incitateur est le meilleur moyen d'organiser la structure de la production agricole.

La politique des prix et de subventions à mettre sur pied doit concilier un ensemble d'éléments :

- assurer le meilleur équilibre entre les prix au producteur, de façon à encourager les exploitants à développer les cultures ayant des avantages comparatifs liés aux intérêts économiques à long terme du pays ;
- amortir les fluctuations à court terme des cours mondiaux sur les prix aux producteurs ;
- donner une impulsion appropriée à la production et à la commercialisation des produits vivriers et des cultures d'exportation ;
- encourager les exploitants à adopter des technologies avancées (insecticides, coton, bâches et bacs de fermentation du cacao...) en leur assurant un emploi rationnel des intrants par des prix qui reflètent le coût réel.

A partir de la campagne 1983/84, le Gouvernement tend à corriger certaines distorsions de prix en supprimant les subventions aux engrais.

Avec l'exemple du riz, la commercialisation représente une subvention de 3 milliards de francs CFA qui ne devrait pas augmenter à l'avenir. L'effort du gouvernement porte sur l'ajustement du prix à la consommation au prix du riz importé de manière à subventionner le riz importé.

L'Etat ivoirien en 1982 essaie de privatiser la commercialisation et la transformation du riz tout en fournissant les moyens financiers nécessaires pour l'achat aux producteurs. L'effet immédiat de cette décision est de garantir aux producteurs un paiement régulier de leurs quantités et d'améliorer les rendements d'usinage et les quantités collectées (16.000 tonnes en 1982, 40.000 tonnes en 1983...). A l'avenir, le gouvernement dégagera les moyens nécessaires pour améliorer davantage l'efficacité afin de réduire l'élément de subvention dans la transformation commerciale du riz. Des efforts ont été déployés pour améliorer les circuits commerciaux de maïs, des légumes, d'arachides...

L'Etat est amené à supprimer progressivement la subvention aux engrais fournis par la SIVENG. Ceci pose un problème du soutien et des incitations à donner aux agro-industries consommatrices d'engrais composés. La SIVENG est appelée à perdre son monopole local et à se trouver en concurrence avec les producteurs étrangers.

La réforme des entreprises du secteur agricole consiste à améliorer la gestion des sociétés suivantes : PALMINDUSTRIE, CIDT, SATMACI, SODESUCRE... et à réduire les coûts d'intervention grâce aux différents audits de gestion effectués dans ces différents établissements.

Pour relancer l'économie ivoirienne, il a été décidé dans le cadre du premier prêt d'ajustement structurel de mettre l'accent sur l'importance d'une politique de développement agricole qui permet de poursuivre une croissance économique appropriée aux structures changeantes du marché mondial et d'accroître le porte-feuille de projets agricoles.

A cet effet, on assiste au renforcement des instances responsables de la planification et de la préparation des projets agricoles. En 1981, une nouvelle entité a été créée sous la dénomination de Direction des Etudes et

de la Planification (DEP) au sein du ministère de l'agriculture. D'autres entités ont été aussi créées pour la structure et l'organisation de la recherche agronomique (Institut des Savanes (IDESSA), Centre Ivoirien de Recherches Technologiques (CIRT...)). Enfin, les grandes orientations de la loi-Programme 1983-1985 portent sur :

- la régénération caféière ;
- l'amélioration de la productivité des cacaoyères et la qualité du cacao ;
- l'expansion de l'hévéaculture ;
- la replantation des palmiers à huile et cocotiers.

### L'INDUSTRIE ET LES MINES

Le secteur industriel, dans les années 70, a connu une période d'expansion rapide et continue. Ce secteur a vu sa part dans le produit est entré dans une phase qui s'est notamment caractérisée par un ralentissement très remarquable de la croissance des exportations et par une réduction des investissements (la valeur ajoutée industrielle en termes réels a baissé de 5% ; les exportations ont chuté de 6% et les investissements de 20%).

Pour relancer l'économie ivoirienne, l'Etat cherche au-delà des aléas de la conjoncture, à trouver des solutions aux problèmes structurels du secteur industriel. Ces problèmes sont au nombre de quatre :

#### a) *Diminution de la Compétitivité des Entreprises*

L'industrialisation ivoirienne est fondée depuis les années 70 sur l'expansion continue du marché intérieur et le développement du marché régional de la CEAO. Sa réussite est due :

- à un système d'incitations industrielles relativement simple, fondé sur une protection tarifaire modérée, et uniforme entre les différentes branches ;
- à l'absence d'un système de restrictions quantitatives à l'importation.

En 1973, à la suite d'une révision du tarif douanier, le secteur industriel a connu une situation relativement dégradée. Des distorsions considérables se sont créées entre la protection accordée aux différentes branches industrielles, et à l'intérieur de celles-ci, entre les différents degrés de transformation des produits.

D'autres éléments ont contribué à la dégradation de la compétitivité des produits manufacturés ivoiriens sur les marchés d'exportation. Ce sont la flambée des prix domestiques, l'accélération du taux d'inflation après 1975 et la crise du pétrole à partir de 1979 qui ont introduit une distorsion entre le niveau des prix en Côte d'Ivoire et celui de ses principaux partenaires commerciaux sur les marchés internationaux. On pense résoudre le problème de dégradation du secteur industriel en développant le système de restrictions quantitatives à l'importation qui s'est traduit par l'accroissement rapide du nombre de produits soumis à quota d'importation. L'évolution du secteur industriel ivoirien a favorisé la détérioration de la compétitivité de l'industrie ivoirienne par suite de l'implantation d'entreprises de substitution à l'importation non économiques. Ceci a certainement entraîné un manque à gagner considérable pour l'Etat, correspondant aux droits de douane qui devraient être perçus.

C'est pourquoi le programme d'ajustement structurel est nécessaire pour rendre l'industrie ivoirienne compétitive tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur, sans restrictions quantitatives.

*b) Discrimination du système des incitations à l'encontre des exportations*

Le système des incitations industrielles mis en place depuis 1970 a créé une forte discrimination entre l'incitation à la valeur ajoutée pour les ventes sur le marché domestique et l'incitation à la valeur ajoutée pour l'exportation. De nos jours, on a besoin d'un système adéquat d'incitations à la valeur ajoutée pour rendre les industries locales beaucoup plus compétitives sur le plan international.

*c) Faible intégration du tissu industriel.*

L'industrie ivoirienne est caractérisée par une prédominance d'activités de transformation générale. Une réforme est en cours pour développer la production locale de biens intermédiaires en réduisant l'écart entre la protection accordée à la production des produits intermédiaires et des produits finis et en décourageant les effets négatifs des importations hors taxes que permettent le code des investissements et le régime de l'admission temporaire dans leur forme actuelle.

*d) Faiblesse de la politique de promotion de l'industrie locale.*

Il existe des carences au niveau des Etablissements chargés de la promotion qui se situent au niveau de l'assistance technique et de l'assistance financière aux petites et moyennes entreprises.

Compte tenu de ces quatre éléments précités, le Gouvernement a entamé une profonde réforme pour restructurer le secteur industriel afin de lui donner son dynamisme et sa compétitivité dans le cadre d'un développement économique équilibré.

Cette réforme comprend une modification des tarifs douaniers en vue d'harmoniser la protection effective entre les différentes branches d'activités. En outre elle s'occupera de la mise en place d'un mécanisme de subvention aux exportations vers les pays hors CEAOC. Ces subventions ont pour but de compenser les exportateurs potentiels pour le différentiel d'inflation accumulé par les exportateurs ivoiriens avec leurs principaux partenaires commerciaux et pour la protection effective accrue accordée aux industriels approvisionnant le marché local.

La réforme procédera au remplacement des restrictions quantitatives par des surcharges dégressives à l'importation. Elle visera en ce qui concerne la fiscalité de droit commun, à placer les entreprises industrielles telles que les PME, dans de meilleures conditions de compétitivité. La révision du code des investissements privés visera à encourager le développement d'activités nouvelles.

## **L'HABITAT**

La réforme de la politique de l'habitat n'a pas été systématique comme dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie. Elle a été l'objet d'un stade important de réflexion. Alors, les grandes lignes de ladite réforme porteront sur les points suivants :

- l'aide au logement en milieu rural ;
- la mobilisation de l'épargne et le financement de l'habitat ;
- la création d'une structure d'animation et de coordination.

En ce qui concerne l'offre foncière, on fera des aménagements susceptibles d'amener à un fonctionnement plus efficient du marché foncier et à une meilleure satisfaction de la demande de terrains.

L'aide au logement en milieu rural sera indispensable puisque dans un contexte de limitation de ressources, la recherche d'une meilleure utilité collective oblige à centrer les préoccupations sur les équipements profitant au plus grand nombre d'habitants. C'est ainsi que l'Etat soutiendra la politique de production de logement social qu'on adaptera au mode de vie rural et à la nature des activités agricoles.

Le fonds de soutien à l'habitat sera utilisé sous forme de consolidation et bonification, le remboursement du principal étant gagé par la production de l'exploitation.

Un effort a été fourni pour instituer le « plan d'épargne logement » pour :

- intéresser et sélectionner les véritables candidats à l'accession à la propriété;
- développer l'épargne des particuliers qui sera dirigée vers le financement du logement.

Les résultats obtenus par la Banque Nationale pour l'Epargne et la Construction jusqu'à présent paraissent prometteurs, mais l'épargne des particuliers reste insuffisante.

Pour compléter cette action, le gouvernement a jugé bon de créer une structure d'animation et de coordination pour faire face au problème crucial de l'habitat. Le but essentiel de cette structure est de mener des études techniques afférentes à la production, au prix, aux études réglementaires et bancaires.

Cette réforme de l'habitat est un programme onéreux de logements sociaux.

## **II. RESULTATS OBTENUS ET CONSEQUENCES SOCIALES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME IVOIRIEN D'AUSTERITE.**

Du point de vue des résultats escomptés, il convient de rappeler que le programme d'austérité accepté par les Autorités ivoiriennes visait, à brève échéance, à améliorer la situation des finances publiques et de la balance des paiements et, à moyen terme, à restaurer une croissance économique équilibrée. Autant d'objectifs nationaux à la fois judicieux et légitimes.

Mais là où le bât blesse, c'est au niveau des résultats concrets obtenus par l'application de ce programme. Malgré la mise en œuvre d'une politique budgétaire et monétaire très restrictive, les progrès dans la restauration des grands équilibres économiques et financiers sont assez lents à se dessiner. On pourrait tout au plus retenir comme positif le fait que le déficit du secteur public a été ramené de 12,8 % du PIB en 1980 à 8,9 % en 1982 ; il devrait tomber à 6,2 % en 1983. Le déficit du compte courant de la balance des paiements, qui était de 16 % du PIB en 1980 a été de 13,7 % en 1982 et devrait se situer aux alentours de 11,1% en 1983.



Ces résultats déjà obtenus, quoique très maigres à notre goût, sont d'autant plus encourageants pour les initiateurs du programmes ivoirien d'austérité que l'évolution de l'environnement international laisse à désirer, pour ne pas dire qu'elle est carrément hostile.

Cependant on est en droit de s'interroger : au prix de quels sacrifices sociaux et même économiques a-t-on pu obtenir ces résultats, somme toute, dérisoires ? C'est là la grande question qui se pose en Côte d'Ivoire et ailleurs dans le monde aux inspirateurs de ces soit-disant programmes de redressement et d'ajustement structurel.

Pour ce qui est du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, les retombées négatives, au plan social, de l'application du programme d'austérité conseillé par les experts du FMI et de la Banque Mondiale sont nombreuses, les unes aussi douloureuses que les autres. Mais ici nous ne retiendrons que deux conséquences sociales qui nous paraissent être les plus sérieuses :

- le blocage des salaires, et même leur diminution dans certains cas ;
- le chômage qui prend une ampleur sans précédent.

La politique salariale arrêtée par les Autorités ivoiriennes dans le cadre du programme d'austérité consiste à bloquer jusqu'à nouvel ordre toute évolution du niveau des salaires des fonctionnaires et autres agents de l'Etat. Une décision officielle prise en Conseil des Ministres stipule même que, désormais, tout avancement régulier et statutaire d'échelon ou de grade dans les corps de la Fonction Publique ne sera assorti d'aucune incidence financière. Si l'on tient compte du fait que, par ailleurs, le taux d'inflation se situe au bas mot à 15% par an, on comprend que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ivoiriens se dégrade continuellement, et, avec lui, leur niveau de vie.

Mais cela est encore plus grave pour une autre catégorie de travailleurs : il s'agit de ceux employés dans les sociétés d'Etat et établissements publics réformés ou restructurés au début de 1981. En effet, au moment de la fameuse réforme des sociétés d'Etat, il a été précisé que tous les agents au service de l'Etat dans les sociétés d'Etat ou dans les établissements publics seront désormais rémunérés sur les mêmes bases de traitement que ceux de l'administration générale. En clair donc, il s'agit d'une diminution effective de salaire pour cette catégorie d'employés, puisqu'il est de notoriété publique que le niveau des salaires dans les sociétés d'Etat était nettement supérieur au niveau des traitements de la Fonction Publique, toutes choses égales par ailleurs (à savoir diplôme, compétence, responsabilité, etc...).

Au chapitre de l'emploi, la situation n'est pas plus rose. En effet, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à ne procéder à aucun nouveau recrutement de fonctionnaires ou autres agents de l'Etat jusqu'à nouvel ordre. Cela ne manquera pas d'aggraver cette forme nouvelle de chômage qui est apparu en Côte d'Ivoire durant les trois dernières années et que l'on nomme pudiquement «le chômage intellectuel», et qui se traduit dans la réalité par l'incapacité des structures existantes à employer des jeunes gens, de plus en plus nombreux, fraîchement sortis de l'Université nantis de tous les parchemins requis. Dans un pays où l'Etat est non seulement le premier formateur et le premier investisseur, mais aussi le premier employeur, c'est là un grave constat d'impuissance et d'échec.

A ce tableau du chômage il faut ajouter la fermeture récente de deux des six complexes sucriers acquis pourtant à prix d'or (10 à 40 % de surfacturation par rapport à la norme mondiale). Il s'agit des complexes de Katiola — Marabadiassa dans le Centre du pays, et de Sérébou-Comoé au Nord-Est. Encore une fois l'étude-diagnostic sur l'industrie sucrière ivoirienne faite par les experts de la Banque Mondiale a prescrit une thérapeutique sévère. Chaque complexe pouvant, en pleine campagne, employer jusqu'à 3000 personnes, on perçoit le dégât social causé par cette mesure de fermeture.

Au plan économique, les conséquences de la mise en œuvre du programme d'austérité en Côte d'Ivoire sont également nombreuses et lourdes de conséquences. Nous n'en retiendrons ici que deux :

- la dette extérieure, ce grave handicap qui demeure non résolu ;
- l'arrêt des grands travaux, qui vient déprimer davantage la situation.

Nous avons déjà dit que l'un des objectifs visés par le Programme Ivoirien d'Ajustement Structurel était l'amélioration rapide de la situation de la balance des paiements, c'est-à-dire la résolution du « puzzle » posé par la dette extérieure.

Si l'application de ce programme d'austérité rigoureuse a permis de stopper l'accroissement des dépenses budgétaires et d'assainir quelque peu le secteur public, elle a malheureusement entraîné une baisse considérable de l'activité économique. Or les économistes savent bien que les phénomènes économiques ne sont jamais isolés les uns des autres. Bien au contraire. Ils sont intimement liés et interdépendants. Entre eux joue presque toujours la fameuse loi de « boule de neige » ou de réaction en chaîne. C'est pourquoi la récession de l'économie ivoirienne (le taux de croissance annuel moyen du PNB en termes réels étant tombé de 7% durant la période 1960—1980 en-dessous de zéro en 1981—1982) a provoqué à son tour une réduction des ressources financières de l'Etat. Or ce sont précisément ces dernières qui permettent de faire face aux engagements vis-à-vis des créanciers internes et externes. Alors, pour faire face aux échéances des emprunts contractés pendant la période des vaches maigres, l'Etat a dû solliciter à nouveau le concours des banques, mais au prix fort cette fois. Entre 1979 et 1983, la dette extérieure publique de la Côte d'Ivoire est passée de 1074 milliards de francs CFA à 2125 milliards de F CFA, soit près du double. Le service de la dette (remboursement du capital et paiement des intérêts) qui en découle, atteint 400 milliards de F CFA en 1983, soit environ 40% des recettes d'exportation du pays.

Il est vrai que ce gonflement est dû, en grande partie, à la montée vertigineuse du cours du dollar qui est passé de 200 F CFA à 400 F CFA durant la période considérée (1979—1983). En fait, la dette extérieure ivoirienne est libellée, à concurrence de 45%, en dollars. Or le Chef de l'Etat Ivoirien mettait personnellement un point d'honneur à ce que la Côte d'Ivoire s'acquitte coûte que coûte à temps de ses engagements, si bien que le pays emprunte annuellement près de 400 milliards de F. CFA depuis 1980 pour amortir ses emprunts extérieurs. Ce faisant, on vide le pays d'une partie de sa substance et on le prive ainsi d'une possibilité de relance qui contient elle-même, à terme, la solution au problème. C'est cette situation, qui ressemble étrangement à une impasse ou à un cercle vicieux, qui a contraint les Autorités ivoiriennes à demander récemment un rééchelonnement de la dette publique de la Côte d'Ivoire.

En fait cette démarche s'imposait, étant donné que les projections du service de la dette donnaient 440 milliards de F CFA pour l'année 1984, ce qui représente 45% des recettes d'exportation ! Ce rééchelonnement, obtenu en avril 1984 auprès des créanciers officiels et privés de la Côte d'Ivoire représentés aux Clubs de Paris et de Londres, permettra un étalement des échéances sur trois ans, ce qui se traduira par une économie de 200 milliards de F CFA. Cette somme viendra sûrement à point nommé pour apurer les arriérés de la dette publique intérieure et donner ainsi un ballon d'oxygène aux entreprises locales créancières de l'Etat et faisant face actuellement à de sérieuses difficultés de trésorerie.

Pour ce qui est de l'arrêt de certains grands travaux d'intérêt national, cela s'inscrit toujours en droite ligne au nombre des conséquences économiques du Programme d'Ajustement Structurel. En l'occurrence il s'agit, pour l'Etat, de surseoir à l'extension de l'aéroport d'Abidjan - Port Bouët et à la construction du barrage hydro-électrique de Soubré notamment. Le secteur le plus touché par ce train de mesures d'arrêt des grands travaux est, bien entendu, le secteur des «Bâtiments et Travaux Publics». La crise a été si éprouvante pour cette activité que le volume des emplois y est passé de 57.000 en 1979 à 17.000 en 1984, soit une chute de près des trois quarts. A l'origine de cette situation : la réduction des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'Etat, qui, faut-il le rappeler, est le principal investisseur et donc le premier client des entreprises de cette branche d'activité.

## CONCLUSION

Au terme de tout ce qui vient d'être dit, nous voyons que les Autorités politiques ivoiriennes ont choisi, avec la bénédiction des experts du FMI et de la Banque Mondiale, la solution économique draconienne contre la solution sociale de la crise. Au nom du redressement économique et financier, de la restauration des principaux équilibres macroéconomiques, de l'ajustement structurel, on essaie de faire ingurgiter au peuple ivoirien une pilule bien amère, celle de l'austérité. Cela ne va d'ailleurs pas sans grincement de dents çà et là, sans menace de grève dans telle ou telle entreprise publique ou para-publique. Mais le calme social a jusque-là été sauvegardé en Côte d'Ivoire grâce au charisme exceptionnel de l'actuel chef de l'Etat au passé très prestigieux. Il n'est pas dit que ce «statu quo» sera maintenu «ad eternam».

Voilà qui pose justement l'implication, le rôle et surtout la responsabilité de certaines institutions internationales, inspiratrices pour ne pas dire auteurs, de ces fameux programmes d'ajustement structurel. Le FMI et la Banque Mondiale sont de celles-là. Les experts de ces institutions, avant de «conseiller» un plan de relance à tel ou tel gouvernement, ne prennent pas toujours compte des réalités sociologiques propres aux pays en question. Leurs «plans-panacées» se ressemblent toujours curieusement comme deux gouttes d'eau, qu'il s'agisse de pays aussi différents que l'Ouganda et le Bangladesh, que la Jordanie et Haïti. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on assiste de plus en plus à la «révolte du riz» au Libéria, au Ghana ou à Haïti, à la «révolte du pain» en Tunisie ou en Bolivie. C'est ce qui vaut actuellement au FMI d'être sou-

vent sur la sellette dans les pays du Tiers-Monde, où on l'accuse de vouloir toujours imposer la même thérapeutique, quel que soit le malade, pour redresser la balance des paiements et obtenir une sacro-sainte «vérité des prix», et cela souvent au détriment de la paix et de la concorde sociales. D'ailleurs certains pays en voie de développement (Congo Madagascar) ont parfois préféré renoncer à la «générosité» du FMI plutôt que de provoquer un mécontentement général aux conséquences imprévisibles. L'économie et le social doivent être alliés et non opposés, pour surmonter la crise.

## SUMMARY

*The entire International Community is seriously preoccupied by the increasing indebtedness of Third-World countries. As a result of the enormous proportion it has taken, it now dominates the discussions on economy and finance and seriously jeopardises the efforts of young nations in social and economic development. The Ivory Coast has been particularly hit by the hardship.*

*After a long period of economic growth made possible by favourable price offered for the main export products – coffee and cocoa – the Ivory Coast drew up an impressive public investment programme whose components have not always been fully evaluated. However, from 1979 to 1982, the country faced one of the most adverse situations in terms of its foreign exchange. Its trade balance and balance of payments were seriously affected and public income dwindled considerably. Therefore, the Ivory Coast, like other African countries, resorted to the IMF and signed an agreement with the Fund in February 1981. Accordingly it received two structural adjustment loans which both aimed at improving the economy in agriculture, industry and mines, and housing.*

*In agriculture, efforts were geared to defining and applying new policies on prices, subsidies and trading; restructuring agricultural enterprises in the parastatal sector by improving their effectiveness and viability; defining and applying a new strategy for rural development towards modernisation, diversification of agricultural production and especially at promoting food production within the framework of a long-term self-sufficiency in food.*

*In industry and mines, solutions were to be found to the following problems: diminution in the competitiveness of enterprises, discrimination in the system of incentives, weak integration of industries and weakness of the policy of the promotion of local industry.*

*As far as housing is concerned, the issues of offer of land, housing aid in rural areas, mobilisation of savings and financing of housing as well as creation of a structure of animation and coordination were to be considered again.*

*The Ivorian case brings into question the role international financial institutions play in the so-called structural adjustment programmes. The point is that the experts of these institutions never take into consideration the sociological realities of the countries they are supposed to advise. They simply apply the same remedy indiscriminately, regardless of the differences between the countries and at the risk of general discontent with unforeseeable consequences.*